

Question présentée par le député :

M. Jean Sanchez

Date de dépôt : 26 janvier 2015

Question écrite

Association d'utilité publique SOS Chats

L'association SOS Chats est reconnue d'utilité publique et fait l'objet d'une convention signée en 1992 par l'Etat de Genève. Le loyer est symbolique en échange des travaux investis par l'association dans ce bien immobilier. L'actuel refuge, situé au chemin du Plantin 2, à Meyrin, est mis à disposition par l'Etat de Genève.

Cette association gérée par des bénévoles recueille et recherche des foyers pour les chats abandonnés, ou trouvés, ainsi que d'autres petits animaux domestiques.

Les chats sont soignés, stérilisés, identifiés par l'implant d'une puce électronique. Des campagnes de stérilisation, en collaboration avec la SGPA et la société genevoise des vétérinaires sont également menées dans notre canton pour éviter la prolifération de chats à l'état sauvage. Ces bénévoles assurent également un service d'urgence. Dans plusieurs villes, des administrations ont dû prendre des mesures d'urgence pour faire face à la prolifération des chats. L'utilité publique de cette association est largement justifiée.

Le bail arrive à échéance en 2022, mais les conditions environnementales et l'état des lieux se détériorent nettement. Il s'agit d'investir dans des travaux électriques, au niveau de la chaudière, et de se mettre en conformité avec la nouvelle ordonnance fédérale pour la protection des animaux imposant d'agrandir les locaux d'accueil. Il devient donc urgent d'effectuer des travaux d'agrandissement. Tenant compte de l'échéance du bail et de l'état d'avancement de nouvelles constructions dans le voisinage de cette parcelle, il n'est pas envisageable d'investir dans les locaux actuels.

M^{me} Valérie Derivaz, présidente de l'association, a entamé de nombreuses démarches, restées sans suite, depuis 2010 auprès de l'Etat de Genève pour

tenter de trouver un nouveau lieu afin d'abriter ce refuge et afin d'investir son budget dans des installations plus pérennes. Il s'agit de féliciter M^{me} Valérie Derivaz, qui n'attend pas l'échéance du bail pour essayer de construire un avenir à cette cause méritante.

En l'état, il faut donc envisager de pouvoir déménager cette association avant l'échéance du bail.

Quel service de l'Etat de Genève pourrait examiner ce dossier ? Et est-ce que l'Etat, en collaboration éventuelle avec une commune, serait disposé à renouveler une convention avec cette association d'utilité publique et surtout lui trouver un nouveau foyer ?